



Aujourd’hui le 11 juin, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 53 485 cas confirmés de personnes infectées au Québec, 871 personnes sont hospitalisées, 114 personnes sont aux soins intensifs et 5 105 personnes sont malheureusement décédées.

Lors d’un point de presse, le premier ministre du Québec, François Legault, accompagné du directeur national de la santé publique, Dr Horacio Arruda, a indiqué que malgré que les données soient encourageantes, la situation demeure difficile dans les CHSLD. Il a indiqué que 208 résidences avaient des cas de COVID-19 et que 1 126 résidents étaient infectés. Il a rappelé la volonté gouvernementale d’ajouter 10 000 nouveaux préposés aux bénéficiaires dès le 15 septembre, mais que la présence militaire en CHSLD était toujours nécessaire d’ici là, bien que leur nombre a déjà été considérablement réduit. Il a réitéré sa demande au gouvernement fédéral d’avoir 1 000 soldats en CHSLD jusqu’à la mi-septembre.

Il a indiqué que le gouvernement travaille activement à la relance de l’économie québécoise et rappelé les différentes mesures d’aide mises en place. Il a indiqué que **753 millions de dollars seront dédiés à la relance du tourisme.**

Il a rappelé l’importance d’accélérer la construction des infrastructures pour relancer l’économie et de mettre en place des mécanismes pour raccourcir les délais. Il a indiqué que plusieurs amendements au projet de loi 61 ont été déposés afin d’en permettre l’adoption. Il a précisé que dans l’éventualité où le projet ne serait pas adopté dans la présente session, le projet de loi serait ramené à l’automne. Il a invité les oppositions à collaborer et à adopter le principe d’ici demain.

PLAN DE RELANCE DE L’INDUSTRIE TOURISTIQUE

En fin d’après-midi, la ministre du Tourisme, M^{me} Caroline Proulx, le ministre des Finances, M. Eric Girard, et le ministre de l’Économie et de l’Innovation, M. Pierre Fitzgibbon, ont annoncé un Plan de relance touristique de près de 753 millions de dollars afin d’aider le secteur touristique à traverser la crise et à préparer la relance de ses activités. Le Plan de relance touristique agit sur plusieurs fronts afin d’accompagner les entreprises pendant la crise, de soutenir le développement de l’offre et stimuler la demande, et de générer des retombées économiques dans toutes les régions du Québec.

Aide d'urgence

Tout d'abord, 446 millions de dollars sont prévus pour la création d'un volet d'urgence destiné aux établissements d'hébergement et aux attraits touristiques dans le Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE). Il permettra aux entreprises d'obtenir des prêts et des garanties de prêts à des conditions avantageuses. Ce volet d'urgence comprend des conditions d'emprunt encore plus avantageuses pour l'industrie touristique. Par exemple, le moratoire sur le remboursement de capital est de 24 mois maximum, plutôt que 12, les intérêts peuvent être capitalisés sur une période maximale de 24 mois et les entreprises devront faire la démonstration d'un retour à la rentabilité à moyen terme plutôt que dans un an. De plus, un pardon équivalent à 25 % des sommes remboursées au cours des 48 premiers mois est offert (maximum 100 000 \$ par établissement ou attrait touristique). Enfin, il n'y a pas de montant minimal visant l'aide financière accordée en prêt ou en garantie de prêt.

Soutien au tourisme d'affaires dans le secteur hôtelier

Une somme de 200 millions de dollars pour 2020-2021 sera consacrée pour l'appui à l'investissement en tourisme d'affaires en milieu hôtelier. Il s'agit d'un nouveau volet qui s'ajoute au Programme d'appui au développement des attraits touristiques (PADAT), doté d'une enveloppe résiduelle de 48 M\$. Géré par Investissement Québec, ce nouveau volet du PADAT est créé afin de soutenir financièrement des travaux de rénovation ou de remise à niveau d'établissements hôteliers. Il permettra d'obtenir des prêts à conditions avantageuses pouvant couvrir jusqu'à 80 % des coûts admissibles de projets dont le coût minimal s'élèverait à 125 000 \$.

Ententes de partenariat régional en tourisme

Afin de soutenir des projets de développement de l'offre touristique régionale et des entreprises touristiques, le gouvernement bonifie les Ententes de partenariat régional en tourisme (EPRT) en octroyant une somme de 25 millions de dollars, soit 15 millions de dollars pour 2020-2021, et 10 millions de dollars pour 2021-2022.

En plus des projets de développement touristique soutenus dans le cadre de ces ententes gérées en partenariat avec les associations touristiques régionales, ces ententes apportent un appui aux entreprises touristiques pour les effets découlant de la pandémie de la COVID-19 ainsi qu'un soutien aux projets collectifs démontrant des retombées financières pour les entreprises de plusieurs régions ou secteurs.

Stimuler la demande pour des produits québécois

Une somme de 20 millions de dollars est prévue au bénéfice des Québécois qui choisiront de prendre leurs vacances au Québec. Cette mesure se décline en trois volets :

- Explore Québec sur la route (10 M\$) : ce programme, créé à l'origine pour accéder aux régions éloignées par un tarif aérien avantageux, voit naître un nouveau volet mettant de l'avant des forfaits accessibles par transport terrestre. Ainsi, les Québécois pourront bénéficier de 25 % de rabais sur le prix de vente de forfaits à destination des régions du Québec qui seront offerts par les agences de voyages, voyagistes et agences réceptives admissibles. L'offre sera diffusée au cours des prochaines semaines sur le site quebecoriginal.com.
- Programme Passeport Attraités (5 M\$) : ce programme permettra de réduire le coût d'accès des visiteurs aux attraits touristiques du Québec, soit de 20 % à l'achat d'un passeport pour deux

attraits, de 30 % pour un passeport de trois attraits et de 40 % pour un passeport de quatre attraits.

- Accès à la Société des établissements de plein air du Québec (5 M\$) : pour inciter les Québécois à découvrir ou redécouvrir les différentes régions du Québec, un rabais de 50 % sera offert sur la carte annuelle réseau qui donne un accès illimité aux 24 parcs nationaux du Québec pour une période de 12 mois. La carte sera disponible dès le 22 juin 2020.

Taxe sur l'hébergement

Afin de permettre aux établissements d'hébergement touristique de conserver des liquidités, le gouvernement du Québec a décidé de verser une subvention équivalant au montant de la taxe sur l'hébergement touristique que les établissements hôteliers et les gîtes auront payé pour le premier trimestre de l'année 2020. Cette aide financière est estimée à 13,8 millions de dollars.

DEUXIÈME PHASE DE REPRISE DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES AU QUÉBEC

Par ailleurs, la ministre du Tourisme a annoncé une deuxième phase de reprise d'activités touristiques, dans toutes les régions du Québec. Ainsi, à partir du 19 juin 2020, les Québécois pourront profiter des activités touristiques des secteurs suivants :

- les zoos;
- les jardins;
- les visites chez les artisans transformateurs et les fermes agrotouristiques;
- les lieux d'accueil et de renseignements touristiques.

De plus, les excursions maritimes pourront reprendre leurs activités à compter du 1^{er} juillet 2020.

Vous pouvez consulter les guides sanitaires qui sont ou seront disponibles sur le site Web du Plan de sécurité sanitaire COVID-19 de l'industrie touristique. Vous pouvez y accéder [ICI](#).

BAISSE DE LA TAXE SCOLAIRE DEVANCÉE AU 1^{er} JUILLET

Afin de donner une plus grande marge de manœuvre financière aux particuliers et aux entreprises dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, le gouvernement devance au 1^{er} juillet 2020 la baisse du taux unique de la taxe scolaire.

Le taux de taxe scolaire applicable dans l'ensemble du Québec pour la période de juillet 2020 à juin 2021 sera donc fixé à 0,1054 dollar par tranche de 100 dollars d'évaluation foncière uniformisée. En tout, la baisse annoncée l'an dernier et celle annoncée cette année représentent une économie annuelle de 622 millions de dollars pour les contribuables.

Impact de la réduction de la taxe scolaire par région

Comparaison de la situation des contribuables en juillet 2020 avec celle qui prévalait en 2018 quand l'engagement a été pris.

Illustration de la réduction de la taxe scolaire pour une résidence d'une valeur de 275 000 \$

(en dollars)

	2018		Taux unique - Juillet 2020		Écart
	Taux de taxation ⁽¹⁾	Taxe scolaire ⁽²⁾	Taux de taxation ^{(1), (3)}	Taxe scolaire ⁽²⁾	
Bas-Saint-Laurent	0,26107	653	0,10540	264	-389
Saguenay-Lac-Saint-Jean	0,30932	773	0,10540	264	-509
Capitale-Nationale	0,13360	334	0,10540	264	-70
Mauricie	0,30932	773	0,10540	264	-509
Estrie	0,18434	461	0,10540	264	-197
Montréal	0,17832	446	0,10540	264	-182
Outaouais	0,13694	342	0,10540	264	-78
Abitibi-Témiscamingue	0,13694	342	0,10540	264	-78
Côte-Nord	0,23901	598	0,10540	264	-334
Nord-du-Québec	0,30551	764	0,10540	264	-500
Gaspésie	0,28500	713	0,10540	264	-449
Îles-de-la-Madeleine	0,28420	711	0,10540	264	-447
Chaudière-Appalaches	0,22586	565	0,10540	264	-301
Laval	0,23095	577	0,10540	264	-313
Lanaudière	0,27072	677	0,10540	264	-413
Laurentides ⁽⁴⁾	0,10540	264	0,10540	264	--
Montérégie	0,17832	446	0,10540	264	-182
Centre-du-Québec	0,29640	741	0,10540	264	-477

Note : La valeur moyenne d'une résidence unifamiliale au Québec est de 275 148 \$ en 2019 selon les données compilées par l'Institut de la statistique du Québec et disponibles dans la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec.

(1) Le taux est applicable par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière uniformisée ajustée.

(2) La taxe scolaire payable inclut l'exemption de base des premiers 25 000 \$ d'évaluation foncière uniformisée ajustée.

(3) Le taux unique de taxation scolaire correspond au taux effectif de taxation le plus bas au Québec en 2018-2019, soit le taux de la région des Laurentides.

(4) Les contribuables de la région des Laurentides bénéficient déjà du taux de taxation scolaire le plus bas au Québec.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

RASSEMBLEMENTS INTÉRIEURS

Comme énoncé dans le Décret numéro 615-2020 du 10 juin 2020, est permis à l'extérieur des territoires de la Communauté métropolitaine de Montréal, de la municipalité régionale de comté de Joliette et de la ville de L'Épiphanie, un **rassemblement dans une résidence privée ou ce qui en tient lieu ou dans un lieu extérieur privé**, dans l'une des situations suivantes :

- a) si les personnes rassemblées sont des occupants d'une même résidence privée ou de ce qui en tient lieu;
- b) si une personne reçoit d'une autre personne un service ou son soutien;
- c) si les personnes rassemblées sont au maximum 10

Cette mesure ne permet donc pas de rassemblements intérieurs dans les conseils municipaux.

REPRISE DES ACTIVITÉS DE FORMATION MENANT À UNE QUALIFICATION

Le gouvernement du Québec a annoncé qu'il y aura reprise des activités de formation menant à une qualification à compter du 15 juin. Ceci inclut notamment les formations permettant d'exercer une fonction particulière, comme les cours offerts par les écoles de conduite et les cours de formation offerts

à l'École nationale de police du Québec (ENPQ). Cependant, les formations offertes dans les établissements du réseau scolaire ou dans un cadre récréatif demeurent pour le moment exclues.

Les activités de formation autorisées devront s'effectuer en conformité avec les directives des autorités de la santé publique. Pour favoriser cette reprise de manière sécuritaire, la CNESST a conçu le Guide de normes sanitaires en milieu de formation qualifiante - COVID-19.

Concernant les cours de conduite et les examens avec un véhicule automobile ou une motocyclette, des mesures ont été prévues pour la formation théorique, la passation de tests écrits et la formation pratique avec des équipements.

En ce qui concerne l'ENPQ, les stratégies de formation, notamment l'approche expérientielle, sont essentielles pour le développement des compétences des policiers, agents de services correctionnels, constables spéciaux et autres acteurs de la sécurité publique. Selon les règles sanitaires établies par la Direction générale de la santé publique et la CNESST, l'ENPQ pourra accueillir, en fonction de sa capacité hôtelière de 508 places, au maximum 30 % des étudiants à la session d'été 2020, 50 % des étudiants à la session d'automne 2020 et 70 % des étudiants à la session d'hiver 2021. L'ENPQ continuera son offre de formation à distance pour les activités le permettant et préconisera le télétravail pour son personnel afin de diminuer le nombre de personnes présentes sur son campus.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

MESURES D'AIDE AU LOGEMENT EN VUE DU 1^{er} JUILLET

Le gouvernement du Québec a annoncé que plus de 71,5 M\$ seront investis dans un plan d'action pour le 1^{er} juillet afin que chaque personne puisse trouver un toit à l'issue de la période de déménagement.

À cette fin, plusieurs mesures sont mises de l'avant :

- Programme de supplément au loyer (PSL)
- Aide d'urgence aux municipalités
- Prêt sans intérêt
- Soutien financier pour les ménages en attente de leur résidence principale

Programme de supplément au loyer d'urgence

Grâce à un investissement de 21,5 M\$, 1 800 ménages dans le besoin recevront de l'aide pour payer leur loyer par l'entremise de nouvelles unités de supplément au loyer d'urgence qui seront rendues disponibles cette année.

D'abord, 1 600 nouvelles unités attribuées par les offices municipaux d'habitation pourront répondre aux besoins pressants en logement des ménages à faible revenu qui se retrouveraient sans logis. Cette aide leur permettra de payer un loyer équivalent à 25 % de leur revenu, tout comme dans les logements sociaux. Une hausse du plafond du loyer admissible est également prévue afin de faciliter la recherche de logements.

De plus, 200 nouvelles unités seront réservées au territoire de la Ville de Montréal pour des personnes en situation d'itinérance, afin de faciliter leur réinsertion sociale. Une somme additionnelle de 7,4 M\$

est aussi prévue afin que le ministère de la Santé et des Services sociaux accompagne, par l'entremise du milieu communautaire, ces personnes dans leurs démarches.

Aide d'urgence aux municipalités

Quant aux municipalités affichant un taux d'inoccupation de 2 % ou moins, elles peuvent continuer à compter sur le soutien financier de la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans le cadre du programme d'aide d'urgence réactivé l'an dernier. Ce programme permet aux municipalités d'assumer une partie des dépenses engagées pour l'hébergement temporaire de certains ménages, leur déménagement ou l'entreposage de leurs biens.

Mesures en habitation pour aider les ménages affectés par la COVID-19

Rappelons aussi que la SHQ offre toujours aux locataires dont les revenus sont diminués en raison de la COVID-19 un prêt sans intérêt de 1 500 \$ correspondant à deux mois de loyer. La demande doit être faite d'ici le 15 juillet 2020. Le prêt est remboursable d'ici le 1^{er} août 2021, et ce, sans intérêt.

Par ailleurs, le soutien financier pour les ménages en attente de leur résidence principale continue d'être disponible. Cette mesure, dont l'enveloppe budgétaire peut atteindre jusqu'à 50 M\$, consiste en un remboursement des frais d'hébergement temporaire et des frais d'entreposage ou de déménagement aux ménages qui voient leur projet d'emménagement dans leur résidence principale (incluant un logement) reporté en raison de la COVID-19.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

RAPPEL - ACTIVITÉS EXTÉRIEURES PERMISES À LA CONDITION DE RESPECTER LE 2 MÈTRES

Nous vous rappelons que depuis le 8 juin 2020, à la suite des recommandations émises par la Direction générale de la santé publique, la reprise des activités sportives, de loisir et de plein air individuelles ou collectives qui se déroulent à l'extérieur, de manière encadrée ou non, est permise lorsque ces activités permettent le respect d'une distance de deux mètres entre les personnes. Les entreprises et organisations peuvent offrir ces activités dans l'ensemble des régions du Québec, mais il est demandé à toute personne d'éviter autant que possible de se déplacer d'une région à l'autre ou d'une ville à l'autre.

Pour l'instant, les sports collectifs devront être pratiqués dans un format « entraînement » seulement, sans contact. Les parties et les compétitions locales pourraient reprendre vers la fin du mois de juin, selon l'évolution de la situation. Des annonces seront faites ultérieurement.

Mesures d'hygiène

Les [consignes sanitaires à adopter](#) ainsi que les [directives de la Santé publique](#) lors de la pratique d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air doivent être suivies en tout temps. Les gestionnaires de site pourraient limiter l'accès à un nombre restreint d'utilisateurs, voire fermer un site, afin de faire respecter les directives de la Santé publique. De plus, la CNESST rend disponible le [Guide de normes sanitaires en milieu de travail pour le secteur des activités de loisir, de sport et de plein air – COVID-19](#) pour assurer la sécurité du personnel des lieux de pratique dont l'ouverture est autorisée.

Vous pouvez obtenir plus de détails [ICI](#).

PROJET DE LOI VISANT A RECONNAITRE ET A SOUTENIR LES PERSONNES PROCHES AIDANTES

La ministre responsable des Aînés et des Proches aidants a déposé aujourd'hui à l'Assemblée nationale un projet de loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes.

Ce projet de loi prévoit notamment la définition de ce qu'est une personne proche aidante et la responsabilité des acteurs gouvernementaux. Par exemple, lorsque les ministères feront des propositions législatives ou réglementaires, le projet de loi imposera une évaluation de l'impact sur les personnes proches aidantes pour chacune d'entre elles. Le projet de loi prévoit également l'institution d'un Observatoire québécois de la proche aide afin de mieux saisir les habitudes des personnes proches aidantes et d'étudier les impacts des mesures mises en place par le gouvernement dans le temps.

À la veille du dépôt de la première Politique nationale pour les personnes proches aidantes, ce projet de loi contribuera à fixer les obligations à respecter, notamment celle d'adopter cette politique ainsi qu'un plan d'action qui présentera des mesures concrètes pour répondre aux besoins des personnes proches aidantes du Québec.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

POINTS DE CUEILLETTE - RÉSEAU DES FERMERS DE FAMILLE

Le Réseau des fermiers de famille (RFF) regroupe 132 fermes maraîchères qui assurent la sécurité alimentaire de plus de 20 000 familles en distribuant des paniers bio. Considérant la situation actuelle, leurs membres doivent relocaliser des points de cueillette puisque plusieurs entreprises qui les accueillait auparavant ne sont plus en opération.

Les membres du RFF souhaitent que les municipalités :

- Considèrent les points de rencontre du RFF comme des services essentiels à maintenir;
- Permettent la distribution à l'extérieur, sur le trottoir, en devanture ou dans le stationnement des commerces, des organismes communautaires, de loisirs ou des bâtiments municipaux;
- Permettent ou tolèrent la distribution dans les parcs, places publiques, cours d'école, parvis d'églises ainsi que dans tout endroit public jugé sécuritaire;
- Publicisent ces mesures auprès du grand public et des autorités policières afin d'éviter les quiproquos.

Les points de collecte auront lieu en respectant les recommandations de la Santé publique.

Nous vous remercions de votre collaboration envers l'achat local et le maintien de ce service essentiel afin d'assurer la sécurité alimentaire de nos communautés.

Pour information, contactez M^{me} Marie-Hélène Pâquet au 514 543-1103, poste 103.

WEBINAIRE POUR LES PROFESSIONNELS EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les enjeux concernant les échanges commerciaux avec les États-Unis en période de COVID-19

Webinaire gratuit organisé par la Société de développement économique du Saint-Laurent (Sodes) avec la participation de M^{me} Nadine Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie. Pour l'occasion, M^{me} Girault abordera les enjeux de relations internationales en période de COVID-19, plus particulièrement des relations que nous entretenons avec les États-Unis dans un contexte d'échange commercial via le Corridor de commerce Saint-Laurent-Grands Lacs.

Cette activité de la Sodes aura lieu le lundi 15 juin 2020 à 14 h. Pour s'inscrire, veuillez cliquer [ICI](#).

Déroulement de la conférence :

- Mot de bienvenue de M. Mario Girard, président du Conseil et PDG de l'Administration portuaire de Québec
- Mot d'introduction de M^{me} Nadine Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie
- Période d'échanges entre M^{me} Girault et M. Girard
- Période d'échanges ouverte à tous

NOUVEAU PROGRAMME DE SOUTIEN POUR LE RÉEMPLOI ET LE RECYCLAGE DES CONTENANTS DE BOISSONS

Dans la continuité de la modernisation des systèmes de consigne et de collecte sélective annoncée en début d'année, RECYC-QUÉBEC annonce un nouveau programme de soutien financier doté d'une enveloppe budgétaire de 8 M\$. Celui-ci servira à soutenir des projets de réemploi et de recyclage des contenants de boissons au Québec.

En ce moment, 2,4 milliards de contenants de bière et de boissons gazeuses sont consignés annuellement. La modernisation de la consigne augmentera ce nombre à plus de 4 milliards de contenants, dont plus d'un milliard de bouteilles d'eau en plastique. Le programme annoncé aujourd'hui vise notamment à s'assurer que les infrastructures de recyclage pourront accueillir ces matières et ces quantités supplémentaires d'ici 2022, date d'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation.

Les projets supportés pourront inclure l'augmentation de la capacité de recyclage des installations existantes ou le démarrage de nouvelles. Les demandeurs devront donc clairement démontrer que leurs projets contribuent à augmenter le recyclage local et que la qualité des produits issus de ces procédés sera au rendez-vous.

Piloté et financé par RECYC-QUÉBEC, le programme vise également l'optimisation des réseaux de réemploi actuels. Par exemple, ceux mis en place par les grands brasseurs et les microbrasseries pour leurs contenants de boissons réutilisables seront admissibles. D'autres projets d'optimisation, d'expansion ou de mise en place de réseaux de réemploi (ex. : bouteilles d'eau, vin, etc.) pourront voir le jour grâce à ce soutien gouvernemental.

En soutenant ainsi les réseaux de réemploi et l'amélioration des procédés de recyclage, tout en donnant une valeur ajoutée aux matières pour augmenter l'approvisionnement local, le Québec fait un pas de

plus pour développer une réelle économie circulaire. Le programme sera ouvert aux demandes jusqu'à épuisement de son budget ou au plus tard le 31 mars 2023.

Pour consulter le cadre normatif, cliquez [ICI](#).

RAPPEL - INITIATIVES DES MUNICIPALITÉS ET MRC DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE

Depuis le début de la crise sans précédent provoquée par la pandémie de la COVID-19, les municipalités et les MRC ont dû relever des défis importants et s'adapter rapidement aux mesures exceptionnelles et aux consignes sanitaires mises en place pour limiter la propagation du virus. Nous avons pu constater à quel point vous avez fait preuve d'originalité et d'innovation pour répondre aux besoins de vos communautés et contribuer au maintien des services essentiels.

Nous vous invitons à nous faire parvenir à accompagnementpolitique@fgm.ca vos photos, articles de journaux ou autres qui démontrent les initiatives originales que vous avez déployées pour soutenir vos entreprises et les organismes communautaires, encourager l'achat local, assurer la sécurité des citoyens.

POINT DE PRESSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

En matinée, le premier ministre Justin Trudeau a d'entrée de jeu déploré le refus des conservateurs de procéder à l'étude du projet de loi comportant des mesures d'aide pour les personnes handicapées. Il a indiqué que son gouvernement allait continuer de travailler pour aider les personnes vulnérables.

Le premier ministre, qui tenait son point de presse dans une entreprise familiale reconvertie pour produire des masques, a rappelé les mesures mises en place par son gouvernement pour soutenir les entreprises, notamment la subvention salariale. Il a invité les entreprises à participer au programme visant la mise en place de mesures sanitaires.

Le premier ministre a ensuite annoncé une aide de 133 millions de dollars pour soutenir les entreprises autochtones afin de protéger l'emploi et d'aider les communautés, dont 16 millions de dollars pour les entreprises autochtones du secteur touristique.

Quant au soutien aux municipalités, il a rappelé l'accélération des transferts fédéraux. Par ailleurs, il a indiqué que l'aide de 14 milliards qu'Ottawa veut offrir aux provinces pour des transferts ciblés sera abordée lors de la rencontre des premiers ministres prévue en soirée.

La formation municipale à distance

